



CLDAO-hugolacroix
Vol.11, No 1 - Avril 2021

<http://journallepont.ca>

journallepont@hotmail.com

JOURNAL
Le PONT
de PALMAROLLE

« Meunier tu dors, ton moulin va trop vite »

Un incendie rase une résidence



Pierre Vachon



Impressionplus
La Sarre

IMPRIMERIE • CONCEPTION GRAPHIQUE
BANNIÈRES ET KIOSQUES D'EXPOSITION • AFFICHAGE
ENSEIGNES • ARTICLES PROMOTIONNELS
REPROGRAPHIE • RELIURE THERMIQUE

www.impressionplus.qc.ca • 819 333-2231 • 185, 2^e Rue Est, La Sarre (Qc) J9Z 2G7

« Meunier tu dors, ton moulin va trop vite »



Pierre Vachon

André Chrétien

Dans le rang 4 Est de Palmarolle, votre Journal s'est rendu rencontrer un meunier. Et soyez rassurés, il ne dormait pas et son moulin tournait à la bonne vitesse, car c'est lui qui en avait fixé le rythme...

Ce nouveau meunier, c'est monsieur Pierre Vachon, bien connu chez nous. Après s'être porté acquéreur d'une propriété, terre agricole, maison et bâtiments, dans le rang où il habitait déjà, il a entrepris des travaux majeurs de rénovation des bâtisses qui y étaient érigées.

Pour y établir une meunerie, c'est à la grange qu'il s'est attaqué... Le mot attaqué correspond bien à l'opération. Après avoir construit un carré neuf, sur une dalle solide en béton, il a commandé les services d'une grue géante qui a soulevé le toit, comble français, de la grange originale, pour le déposer sur ces nouveaux murs correspondants à ses dimensions. Opération d'envergure, car cette calotte géante avait besoin au préalable d'être solidifiée et étayée pour résister à ce soulèvement et à son installation précise sur des nouveaux murs.

On pourrait s'attarder davantage sur ce chapitre de la rénovation compte tenu de l'ampleur des travaux, mais passons à l'essentiel et entrons à l'intérieur, car c'est là que le titre de « meunier » de Pierre prend toute sa signification. Quand on veut transformer du blé en farine, il faut d'abord se procurer cette matière première.

Dès notre arrivée sur la propriété, nous avons vu deux gros silos qui, au dire du propriétaire, sont déjà remplis de ces grains certifiés biologiques, cultivés sur sa terre l'été dernier. Avant d'entrer dans le moulin à farine, ces petites « billes végétales » doivent passer

par l'étape du criblage qui consiste à les débarrasser des impuretés et des autres graines indésirables.

C'est à partir de ce moment qu'elles seront prêtes à entrer dans le moulin à farine. Cet appareil est situé dans un grand local isolé, aux murs d'une blancheur immaculée et d'une propreté remarquable : normes obligatoires à la production de denrées destinées à l'alimentation humaine. Après avoir déposé une quantité mesurée de ce précieux blé dans une trémie au-dessus de la machine, on pousse l'interrupteur et les clic-clic, les broum-broum, les toc-toc se font entendre, et que voit-on sortir de quatre ouvertures en forme de gargouilles? De la première, de la pure farine blanche, de la seconde, une farine légèrement brune et de la troisième, un produit plus foncé et moins limpide que les autres, on pourrait l'appeler du son. Si l'on veut avoir la denrée la plus riche, côté vitamines et nutrition, on mélangera les trois.

Bien sûr, la motorisation de cet appareil ne vient pas d'une grande roue à aubes, actionnée par une chute d'eau comme au temps de nos arrière-grands-parents. Côté énergie, on a recours à Hydro-Québec comme pour toute usine contemporaine.

Vous vous questionnez sûrement sur les objectifs visés par notre meunier palmarollois. À la question posée, il répondra : « Développer l'exploitation de produits régionaux, authentiques et en faire la promotion, encourager l'économie locale et régionale, garder en production les terres agricoles encore capables de fournir des denrées alimentaires, et que ces denrées puissent être offertes dans un marché de proximité... »

Suite...

Sommaire

Actualités	2-3
Affaires municipales	10-11
Opinions - Billet	3, 5, 9
Vie communautaire	13, 16, 17

Chroniques	
*J.-Pierre Robichaud	4, 5
*Gilles Fortier	14
*Cercle de fermières	15
*Francine Gauthier	6
*Félix Goulet	18
*MFC	14
*Lise Bouillon	7

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : J.-P. Robichaud
 Vice-présidente : Christiane Plante
 Infographiste
 Secrétaire : Clarisse Vachon
 Trésorière : Denise Mercier
 Administrateurs : André Chrétien
 Lise Bouillon
 Rédacteur en chef : André Chrétien

Imprimé par Impressionplus, La Sarre

Placez votre publicité dans **LE PONT**

C'est une visibilité incontournable
 Tiré à 665 exemplaires

1/8 page - carte professionnelle 18 \$
 1/4 page 25 \$

1/8 page couverture 40 \$
 1/2 page 40 \$ - Page 70 \$
 annonces classées 5 \$

journallepont@hotmail.com

C. Plante 819 782-4233
 A. Chrétien 819 787-2996

Tombée: 18 du mois



Suite...

À une autre question : « À part la production de farine de blé, quels sont les autres produits que vous croyez pouvoir fabriquer à partir de vos installations actuelles? » « J'envisage aussi la possibilité de cultiver de l'avoine dont je pourrai tirer des flocons, ce qu'on appelle communément du gruau. À côté de nous, à Poularies, un producteur s'adonne à la culture du seigle. Nous avons déjà une entente pour une fourniture de cette céréale que je pourrai, comme pour le blé, transformer en farine de seigle, ce qui me donnera au départ une variété de trois produits connexes, mais différents. Quant à la distribution de ces denrées, ma farine de blé est déjà disponible sur le marché, à deux endroits près d'ici, soit chez Oli, Boutique gourmande et au comptoir de la fromagerie La vache à Maillotte à La Sarre. »

Alors, beaucoup de succès à cette nouvelle entreprise originale de Palmarolle, c'est le souhait de votre Journal à notre concitoyen, Pierre Vachon.

Merci monsieur le meunier de nous avoir reçus dans votre moulin afin de permettre ce reportage!

Billet

J'en ai marre des « experts »

Jean-Pierre Robichaud

S'il est un mot que je retiendrai de cette pandémie, ce ne sera pas un de ces nouveaux, inventés par nos éclairés technocrates, notamment « présentiel » ou « distanciel », mais bien « expert ».

Je suis « un expert » proclament-ils tous. Et ce qu'il en a plu depuis mars 2020. Selon Le Petit Robert, le mot expert n'est même pas un nom mais plutôt un adjectif. Dès lors ceux qui s'approprient ce titre se donnent le droit de ratisser large.

Depuis le début de cette épidémie, il ne se passe pas un jour sans qu'un ou des « experts » donnent leur avis, souvent en contradiction l'un l'autre.

Pour preuve, dans le Journal de Montréal du dimanche 21 février dernier, deux articles se contredisent. Selon Marty Makary, de l'Institut John Hopkins aux États-Unis, l'épidémie, incluant les variants, sera résorbée d'ici la fin avril en raison d'immunité collective. Selon lui, bientôt le virus n'aura plus personne sur qui prendre prise. L'autre, Benoit Massé, épidémiologiste, prévoit une troisième vague, à cause justement des variants, pour bientôt.

Quoi comprendre? Qui croire? Aucun ou les deux? J'en perds mon grec (ou mon latin), que sais-je!



Remarquez que ces centaines « d'experts » qui se sont exprimés depuis un an n'ont pas tous un diplôme en poche. Combien de députés (évidemment les oppositions) dans nos enceintes parlementaires ont tous « leur solution »? En outre, la multitude de « vox populi » aux bulletins de nouvelles ont chacun « les solutions », bien sûr adaptées à leur personne.

Cependant, c'est sur les réseaux sociaux que les « experts » pullulent. Monsieur et madame tout le monde assent leur théorie à grands coups de gueule. Pour certains, la Covid n'a jamais existé. C'est un mensonge des gouvernements planétaires pour contrôler les populations. Pour d'autres, le virus est bien réel mais a été inventé en laboratoire, encore là pour contrôler les humains.

Et il y pleut cet autre frange, nombriliste, qui scande « li-bar-té ».

Du coup, ce débat contradictoire entre les « vrais experts », d'abord entre eux, et les « faux experts » de tout acabit est non seulement étourdissant, mais il contribue à nous emmêler encore plus. Les gens ne voient plus la différence entre les vrais et les faux experts, et si ce qu'ils racontent est vrai ou non. Dès lors, c'est selon...

C'est en partie la raison pour laquelle une portion de la population a souvent tendance à minimiser les dangers et à baisser les bras face aux consignes sanitaires.

Palmarolle

Un incendie rase une résidence



Une famille de cinq membres jetée sur le pavé

Le samedi 6 mars dernier, en début de soirée, un violent incendie au 138 rue Principale a jeté sur le pavé une famille de cinq membres et un couple de locataires.

Jean-Pierre Robichaud

Il s'agit de l'ancienne résidence de Mario à Émilien Bégin qui était située en face de l'école. La résidence est une perte totale mais heureusement personne n'a été blessé.

Par ailleurs, une voisine touchée de près, Claudie Morin, a rendu, via Facebook, un hommage bien senti aux pompiers qui ont combattu les flammes. Nous reproduisons ici son texte :

« Ma gratitude de la journée est pour les pompiers de Palmarolle et Sainte-Germaine. C'est la première fois, (et j'espère la dernière fois) que je vois de si près un feu de maison. Ce feu a mis à la rue une famille de cinq membres ainsi qu'un couple de locataires. Par chance, il n'y a eu aucun blessé.

Mais sérieusement, c'est impressionnant de voir la force de l'élément destructeur. Le feu était partout, sur le toit, dans la cave, d'un bord de l'autre. C'était fou!

À quelques mètres, se trouve mon Centre de beauté et une petite remise qui elle se situe environ à 10 pieds de la maison. Je vous le dis, moi j'étais comme un top gun, le vomi au bord des lèvres.

Et je regardais ces pompiers, tous l'air calme. Chacun jouait son rôle. Dans ma tête, je me disais : c'est capoté de voir que dans notre localité, nous avons des pompiers volontaires qui, en plus de leur métier et de leur famille, se consacrent à sauver la vie des gens. Ils font ça volontairement. Ils font ça par passion.

Ce ne sont pas des gens vivant dans une caserne 7/7jours, sur des horaires. Non, ce sont pour certains, des papas, des grands-papas qui ont mis de côté leur beau samedi en famille pour venir combattre les flammes et faire en sorte qu'il y ait le moins de dégâts possible.

Hier, j'avais confiance en eux. Ils étaient beaux à voir aller malgré les circonstances. Les brigades veillaient sur ma maison et mon garage. Et je vous le jure, la neige sur le toit n'a même pas fondu. Pourtant eux, ils avaient si chaud à tenir le boyau.

Le chef pompier a été formidable. Il a eu un énorme jugement quand il a fait venir la pelle mécanique pour mettre la maison à terre, car la mienne y serait passée aussi.

Je salue les deux brigades de pompiers volontaires de Palmarolle et Sainte-Germaine. Vous êtes des anges pour nous! Gratitude! »

Maison des Aînés à Palmarolle

C'EST PARTI!

Jean-Pierre Robichaud

La Municipalité de Palmarolle et la Fabrique ont procédé, le lundi 8 mars dernier, à la vente officielle du terrain où sera érigée la future Maison des Aînés, ce qui permet au projet de franchir une autre étape.

Cédé au coût de 100 000 \$, le terrain appartenant à la Fabrique et situé à l'entrée du petit rang huit devient ainsi propriété du CISSS-AT. Le produit de la vente sera réparti comme suit : 75 000 \$ à la Fabrique et 25 000 \$ à la Municipalité.



La mairesse suppléante, Aline Bégin, s'est dite soulagée que ce projet tant attendu à Palmarolle puisse enfin démarrer. Elle a mentionné au Journal Le Pont que les plans et devis devraient être agréés vers la mi-mars. Par la suite, en avril, le Conseil du Trésor devrait débloquer les sommes requises pour la réalisation du projet.

Après le dégel du printemps, les travaux d'aqueduc et d'égout devraient débiter ainsi que la plantation de pieux d'acier appuyés sur le roc pour supporter la structure de la future Maison des Aînés.

Billet

Deux printemps cette année?

Jean-Pierre Robichaud

***Il y a des signes qui ne trompent pas.
Ça sent le printemps ce jeudi 11 mars.
Les météorologues l'avaient prédit : il
sera hâtif et plus doux que la normale.***

Je ne sais pas sur quoi ils se basent pour faire de telles prédictions. Cependant, moi je sais reconnaître certains signes qui ne trompent guère. Cette semaine j'ai aperçu mes premières corneilles. Elles sont comme les Rois mages, annonciatrices d'un renouveau. Même si elles me titillent les oreilles à l'aube, je leur souhaite toutefois la bienvenue.

Puis il y a eu ce redoux qui s'est prolongé pendant plusieurs jours. La neige a baissé de moitié et si la tendance se maintient, elle disparaîtra bientôt. Vivement la verdure! On va bientôt troquer la souffleuse pour la tondeuse.

Autre signe, cet hiver j'ai hiverné dans mon garage deux papillons monarques et voilà qu'ils se sont réveillés. Pour qu'ils ne meurent pas de faim ou de soif, je leur ai servi un peu de sirop d'érable. J'espère pouvoir les libérer plus tard en santé.

Toutefois, c'est surtout dans les yeux (on ne voit que ça avec le masque depuis un an) des gens que je croise que je perçois les signes que le printemps cogne à notre porte. Tous ont ce sourire dans les yeux qu'on n'est pas habitué de remarquer. Voilà un bienfait qui restera de la pandémie : nous redécouvrons que, mieux que la bouche, les yeux parlent.

Oui, les yeux parlent et ils annoncent deux printemps cette année : celui des météorologues qui arrive déjà et cet autre, celui de la liberté post-pandémie qu'on voit aussi poindre. Difficile de dire lequel a préséance sur l'autre dans le regard des gens, mais chose certaine, le printemps est à notre porte. **Ouvrons-la-lui.**



Vive le petit producteur!



Bientôt le temps des semis, si ce n'est déjà fait

Francine Gauthier

Ne sentons-nous pas, pareils aux érables, la sève monter de la plante de nos pieds jusqu'à nos cœurs, à la venue imminente du printemps? Déjà nous avons hâte de fréquenter les marchés publics où nous retrouverons avec la même joie presque enfantine les produits du terroir et ceux qui travaillent à rendre tout cela possible. Après tout, Small is beautiful (E.F.Schumacher).

Pour qu'il en soit ainsi, il faut, non seulement y croire fermement, mais encore s'accrocher à notre rêve de voir un jour les règles qui régissent le domaine agricole québécois s'assouplir pour enfin accueillir ces autres façons de produire. Ce sont deux mondes différents que ceux de l'agriculture industrielle et de l'agriculture artisanale du terroir. Les propriétés organoleptiques issues d'un produit artisanal ne peuvent se retrouver dans un produit industriel. Inutile d'espérer. Elles se sont perdues en chemin...

Le petit producteur peut élaborer une qualité de produit que n'atteint que rarement le producteur à grande échelle. C'est par défaut que nous nous approvisionnons aux supermarchés, car si nous avons réellement le choix, peut-être que la plupart d'entre nous irions vers les petits producteurs locaux, leur assurant par le fait-même non seulement la subsistance, mais encore un revenu décent, sans que ce dernier n'ait recours aux subventions sur lesquelles comptent les grandes en-

treprises agricoles. Elles en ont besoin pour atteindre les volumes de production requis et demeurer opérationnelles.

Plus le temps passe, plus le savoir-faire artisanal se perd. Nos mères et nos grand-mères faisaient leurs cretons, leur pain, leur boudin, leurs conserves, tout cela dans les règles de l'art. À ceux et celles qui répliquent que ce serait régression que de retourner en arrière, il faut répondre qu'on ne saurait nier le fait que notre assiette a grandement évolué, qu'elle s'est heureusement diversifiée, s'ouvrant à d'autres cultures avec force saveurs et couleurs. Il faut rappeler premièrement, l'importance de valoriser ceux et celles qui ont le souci de produire pour mieux s'alimenter localement et en saison et deuxièmement, l'importance de reconnaître l'aliment du terroir pour enfin savoir ce que l'on mange. Le quotidien s'enrichit de telles activités et la qualité de l'alimentation s'en trouve accrue.

Si les supermarchés ont leur raison d'être, les artisans producteurs aussi, qui aiguisent nos consciences par leurs connaissances en agriculture et en jardinage, leurs plus grandes qualités étant l'accessibilité et le lien qu'ils entretiennent avec la terre et l'écologie. Le retour aux sources n'est pas régression.

Présentement, notre santé est tributaire d'un système alimentaire axé sur la plus grande quantité possible au plus bas prix possible. Combien en coûte-t-il à nos gouvernements pour entretenir un tel système et entendre maintenir en santé une population qui n'a d'autre choix que d'espérer que les politiques agricoles québécoises changent pour permettre enfin la prolifération des petits exploitants autonomes qu'elles semblent redouter... compte tenu de leur manque d'ouverture à l'agriculture sur les petites fermes.

Au contraire de ce que nous croyons, plus nombreux sont les intermédiaires entre nous et les producteurs, moins le produit pourra offrir la qualité optimale du terroir d'origine parce que sa vraie nature est compromise et possiblement altérée. Le fermier artisan devrait pouvoir librement faire le commerce des produits de sa ferme, oui? Les deux modèles pourraient-ils évoluer parallèlement?

Afin d'élargir nos horizons et réfléchir sur la question, trois lectures : La ferme impossible de Dominique Lamontagne, 2015, chez Ecosociété, la magnifique BD Le nouveau monde paysan au Québec de Stéphane Lemardel, 2019, chez La Boîte à bulles, Les champs de bataille de Roméo Bouchard, 2014, chez Ecosociété. Ces auteurs travaillent pour un monde meilleur. Lisons-les.

Bail avec une résidence privée pour aînés

Lise Bouillon

www.tal.gouv.qc.ca/fr/signature-d-un-bail/bail-avec-une-residence-privée-pour-aînés



P.S. Le début de cet article a paru dans le journal du mois de mars dernier.

Modifier les conditions du bail

Lorsque le bail arrive à sa fin, le propriétaire peut demander que certaines conditions soient modifiées en vue de son renouvellement. Il peut par exemple s'agir du coût des services offerts, de la durée du bail ou du coût total du loyer.

Lorsqu'il reçoit l'avis, le locataire a un mois pour faire un choix parmi les trois options suivantes et en aviser le propriétaire :

1. il accepte les modifications demandées et renouvelle son bail;
2. il refuse par écrit les modifications demandées et renouvelle son bail. Il doit alors en aviser le propriétaire par écrit;

Une fois avisé du refus, le propriétaire a un mois pour demander au Tribunal administratif du logement de fixer le loyer ou modifier les conditions du bail. Si le propriétaire ne fait pas cette demande, le bail est renouvelé sans aucune modification.

3. il prévoit quitter le logement et ne renouvelle pas le bail. Il doit alors en aviser le propriétaire par écrit.

Dans tous les cas, si le locataire ne répond pas à l'avis de modification dans le délai d'un mois, le bail est automatiquement renouvelé avec les modifications demandées par le propriétaire.

Le Tribunal administratif du logement ne peut fixer le loyer ou modifier une condition du bail d'un logement qui est situé dans un immeuble construit depuis 5 ans ou moins, si une mention à cet effet est prévue au bail. Dans un tel cas, le locataire qui refuse doit déménager.

Mettre fin au bail avec la résidence privée

Le locataire qui veut quitter la résidence privée doit envoyer un avis écrit de non-renouvellement au propriétaire avant la fin du bail. Cet avis doit être envoyé dans le même délai que celui qui s'applique à l'envoi de l'avis de modification par le propriétaire.

Par contre, si le locataire a reçu un avis de modification du propriétaire, il n'a qu'à l'aviser par écrit qu'il ne désire pas renouveler le bail.

Le décès du locataire

Il est possible de mettre fin au bail lorsque le locataire décède :

- Si le locataire habitait seul, le liquidateur de la succession ou un héritier a un délai de 6 mois à la suite du décès du locataire pour envoyer un avis écrit au propriétaire. Le bail prendra fin deux mois après l'envoi de cet avis.
- Si le locataire habitait avec une autre personne, cette dernière peut devenir locataire et continuer d'occuper le logement en remettant au propriétaire un avis écrit au plus tard deux mois après le décès.

Si cette personne n'avise pas le propriétaire dans ce délai, le liquidateur de la succession ou un héritier aura alors un mois pour mettre fin au bail en remettant un avis écrit d'un mois au propriétaire. La personne devra donc quitter le logement dans le mois qui suit l'envoi de cet avis.

Le respect du délai pour mettre fin au bail
Si le locataire ne respecte pas les délais pour mettre fin à son bail, le propriétaire peut lui demander un dédommagement équivalent aux dommages qu'il a subis.

Par contre, si le logement est reloué par quelqu'un d'autre après le départ du locataire, ce dernier ne doit payer que le coût du loyer pour la période durant laquelle personne n'habitait les lieux.

Dans tous les cas, le locataire peut tenter de s'entendre avec le propriétaire pour mettre fin au bail dans un délai plus court.

Cessation des activités ou problèmes liés à la sécurité et à la santé des résidents

Dans les cas suivants, des règles spécifiques s'appliquent afin de s'assurer que les aînés pourront compter sur le maintien des services de la résidence jusqu'à la cessation des activités ainsi que sur de l'aide pour leur relocalisation. Des règles s'appliquent également pour mettre fin à leur bail.

Ainsi, en cas de danger pour la sécurité et la santé des résidents :

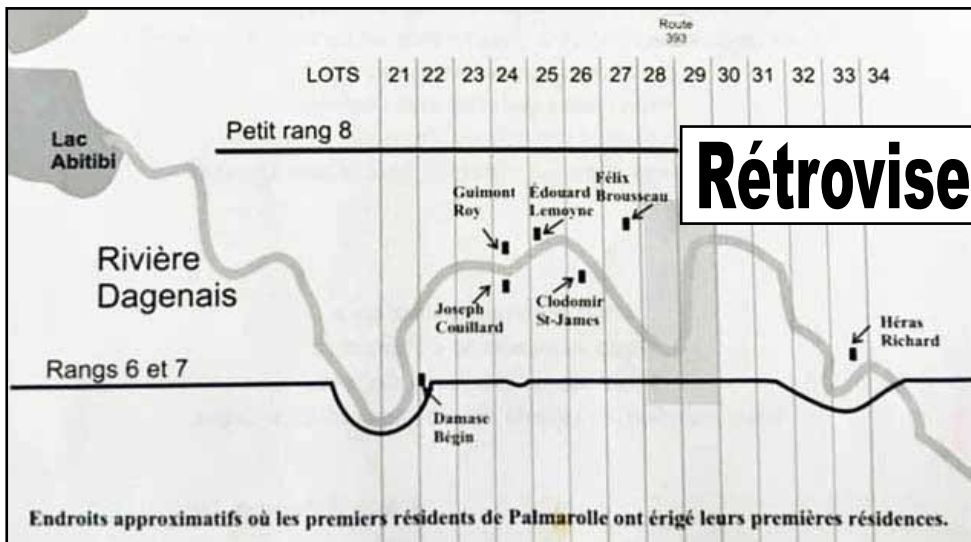
- l'Agence de la santé et des services sociaux concernée peut procéder à l'évacuation et à la relocalisation des résidents;
- les résidents évacués n'ont pas à payer le loyer pour la période d'évacuation;
- les résidents peuvent par la suite résilier leur bail.

En cas de cessation des activités d'une résidence privée pour aînés :

- à la suite de la révocation ou du refus de sa certification :
- le locataire peut, par un préavis écrit d'au moins 15 jours, résilier son bail. Ce préavis doit être envoyé au plus tard 60 jours après la cessation des activités de la résidence;
- du fait d'une décision de son exploitant :
- l'exploitant doit donner à l'Agence un préavis d'au moins 6 mois de son intention.

Le fait de ne pas avoir donné ce préavis annule les effets de tous les avis donnés aux locataires en application des règles du Code civil du Québec relatives au bail de logement.

N'hésitez pas à contacter le Tribunal administratif du logement ou le ministère de la Santé et des Services sociaux afin de connaître vos droits en pareille situation.



Rétrovisseur

L'étrange histoire du p'tit rang 8

Jean-Pierre Robichaud

Le p'tit rang 8 demeure, de nos jours, un des beaux rangs agricoles de Palmarolle. Or, ce que l'on sait moins, n'eût été de la ténacité et de la persévérance de ses premiers occupants, il n'existerait pas aujourd'hui.

C'est ce que Roger Caron nous apprend dans son autobiographie éditée en 1987. Selon ce dernier, à partir du milieu des années '20, et ce, pendant plus d'une dizaine d'années, des chicanes et des revendications auraient eu lieu impliquant notamment son père Napoléon et ses voisins contre le clergé et les élites du village naissant.

La municipalité n'étant pas encore constituée à l'époque (elle le sera le 14 avril 1930), les « dirigeants » d'alors, appuyés des habitants du village, veulent construire une route le long de la rive nord de la rivière Dagenais où sont déjà installés quelques colons, au détriment de ceux qui ont choisi le « fronteau » qui deviendra plus tard le p'tit rang huit.

Déjà auparavant, l'Abitibi avait été arpentée selon un modèle quadrillé. Les cantons faisaient 10 milles sur 10. Chaque canton était sillonné de rangs orientés est-ouest à tous les deux milles. Et entre chaque rang il y avait « le fronteau ou trait-carré » marquant le bout des terres.

À l'époque, le p'tit rang 8 de Palmarolle détonne, étant « tracé » au fronteau.

La raison en est que les propriétaires de lots du côté sud du rang 8 et 9 ne peuvent s'établir là-bas, selon la norme, étant donné que ce sont des terres basses, des « swamps », des terres noires, impropres à l'agriculture et à la construction. D'où le débat qui perdurera pendant plusieurs années sur la pertinence pour la municipalité de prendre en charge le p'tit rang 8 qui n'est, à ce moment-là, qu'un sentier boueux louvoyant entre les arbres et les souches.

Roger Caron raconte que « personne à ce moment n'aurait pu imaginer tout le trouble et la misère faits à ce groupe de colons. Le trouble et la chicane ont augmenté d'un cran quelques années plus tard quand la paroisse s'est formée en municipalité ».

Au cours d'une visite de l'agent des terres au p'tit rang huit, Napoléon et ses voisins croient comprendre qu'ils sont dans leurs droits et ils continuent à défricher leur lot, du sud vers le nord. Dès lors, la pomme de discorde avec la nouvelle municipalité et le curé Halde concernant la construction d'un vrai chemin s'envenime.

Napoléon et les autres colons « se réunissent pour faire une demande au conseil municipal pour qu'il appuie une demande faite au gouvernement pour qu'il donne un peu d'argent pour construire notre chemin ». Ils veulent simplement être traités comme tous les autres. Le Conseil municipal refuse net, invoquant que « ça donnerait un chemin de plus dans la paroisse ». Roger Caron rappelle ceci : « Un homme bien vu dans le village

a fait accroire ça à tout le monde, même à monsieur le curé... ».

Malgré cette autre rebuffade, les colons du p'tit huit persistent et décident de se faire un bon chemin. Ils bûchent, arrachent les souches, creusent les fossés et arrondissent le chemin sur deux milles. On ne sait comment, mais toujours est-il qu'un jour le gouvernement envoie 200 dollars au Conseil municipal pour distribuer aux colons du p'tit huit afin de les remercier pour leur travail. Au lieu de distribuer le montant, les conseillers « ont été bâtir un pont sur un gros ruisseau tout le long de la rivière. Belle injustice! ».

Monsieur Caron rajoute que « durant ce temps-là, tout le monde de Palmarolle est contre le chemin du p'tit huit, cela parce que les gens manquent de renseignements. L'avenir dira cependant que les colons du p'tit huit avaient raison ».

Ces colons ont marché à travers bois pendant une dizaine d'années, traînant derrière eux leur misère et ne demandant qu'une chose : être traités comme tous les autres paroissiens. Roger Caron, dans son autobiographie, se demande « comment ils ont persévéré plutôt que de déménager dans une autre paroisse. »

Toutes ces chicanes entre les élites de l'époque et les colons du p'tit rang huit ont longtemps laissé des traces. Napoléon, un fervent catholique malgré tout, et le curé Halde auront d'autres « embarras » sur d'autres sujets.

À suivre.

OK, les gars, c'est assez



Vieux grincheux

Un nouveau mot a été fréquemment entendu depuis plus d'un an, le mot « féminicide ». (Le suffixe « cide » qui signifie tuer et le préfixe « fémini » qui signifie femme.) Que de drames horribles que ces cas de femmes martyres aux mains de « mâles » violents et enragés.

« C'est pas nouveau, ça a toujours existé » comme disent ceux qui se bouchent les yeux et les oreilles pour ne rien voir et ne rien entendre... sous prétexte que : « C'est pas de mes affaires », « Les femmes elles ont rien qu'à s'en aller si... », « Les femmes pourquoi y se défendent pas? », « Moi, un batteur de femme, je le tirerais au 12. » Ben oui, ben oui, tous ces faux-fuyants qu'on utilise pour éviter un débat sérieux sur ce fléau, pour ne pas avoir à participer, à s'engager dans des actions concrètes afin de régler ce grave problème plus criant en Abitibi que dans d'autres régions.

Saviez-vous que nous « gagnons » la médaille d'argent dans ce « sport » de la violence faite aux femmes? Nous nous classons, selon les statistiques, la région 08, c'est-à-dire l'Abitibi, au deuxième rang au Québec dans ce triste palmarès. Habituellement, le vieux grincheux tente de vous faire rire (c'est ce qu'il pense...) avec sa chronique mensuelle, mais cette calamité étant devenue plus manifeste en ce temps de pandémie, que ce mois-ci il change de ton. Ça nous « pète dans la face » de façon encore plus ostensible depuis quelques mois à la suite de cinq assassinats de femmes au Québec, de façon barbare, par des maris jaloux ou des ex-conjoints.

Chers lecteurs, sans doute, vous dites-vous : C'est bien beau monsieur le journaliste de « feuillet paroissial » de dénoncer ces comportements sauvages et atroces, mais que suggérez-vous pour y remédier?

Dans l'émission *Les beaux malaises*, on a dernièrement pu voir deux hommes, deux mecs, insister auprès d'un chum pour qu'il mette fin à ses gestes violents envers sa conjointe en lui conseillant fortement de s'engager dans une thérapie collective afin de corriger ce comportement brute. Bien sûr, c'est une comédie, ça se veut drôle, mais s'il est une première intervention à faire, c'est bien celle-ci, entre amis, ça commence là!

Au risque de me faire lancer des œufs pourris et des tomates, je vais me permettre de dire que les femmes sont malheureusement mal outillées pour affronter le machisme encore existant chez certains hommes. On a élevé souvent les filles dans une mentalité de faiblesse, de servitude. Ce machisme existe encore dans l'éducation, à l'école, à la maison, dans les religions, dans les mentalités.

Si cela a déjà fait partie des valeurs masculines d'être dominateur, de représenter la force, ce n'est plus vrai aujourd'hui. Non, la virilité, la masculinité, cela n'est pas synonyme de violence, d'autorité et de domination... Il incombe aux gars de ne pas hésiter à avertir un chum, un collègue de changer de comportements s'ils sont témoins d'actes violents envers leur blonde ou leur épouse, leur ex-blonde, leur ex-épouse... souvent c'est dans le langage, dans les conversations entre potes, devant une bière, que les indices de futurs comportements violents sont les plus perceptibles. Ne nous gênons donc pas pour intervenir, pour conseiller de façon polie et avec diplomatie, auprès d'un ami ou de tout autre homme qui donne des signes d'agressivité ou de vengeance envers une femme.

Le vieux grincheux ne se prend pas pour un curé ni pour un moralisateur; il veut simplement sauver ses compagnes de traitements cruels et sauver la réputation de sa race « d'hommes » pour ne pas qu'on en arrive à croire qu'ils sont tous des bourreaux. Ne restons pas indifférents et passifs quand on est témoin de tels comportements, avertissons, offrons de l'aide et du support, orientons le gars vers les services et, à la toute fin, si cela ne suffit pas... dénonçons!



On a tous de bonnes questions sur la vaccination



Au Québec, la vaccination contre la COVID-19 s'est amorcée en décembre 2020. Cette opération massive vise à prévenir les complications graves et les décès liés à la COVID-19 ainsi qu'à freiner la circulation du virus de façon durable. Par la vaccination, on cherche à protéger la population vulnérable et notre système de santé, ainsi qu'à permettre un retour à une vie plus normale.

LA VACCINATION EN GÉNÉRAL

Pourquoi doit-on se faire vacciner?

Les raisons de se faire vacciner sont nombreuses. On le fait entre autres pour se protéger des complications et des risques liés à plusieurs maladies infectieuses, mais aussi pour empêcher la réapparition de ces maladies.

À quel point la vaccination est-elle efficace?

La vaccination est l'un des plus grands succès de la médecine. Elle est l'une des interventions les plus efficaces dans le domaine de la santé. Cela dit, comme tout autre médicament, aucun vaccin n'est efficace à 100 %. L'efficacité d'un vaccin dépend de plusieurs facteurs, dont :

- l'âge de la personne vaccinée;
- sa condition ou son état de santé (ex. : système immunitaire affaibli).

L'EFFET DES VACCINS EN UN COUP D'ŒIL



- L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que la vaccination permet d'**éviter plus de deux millions de décès** dans le monde chaque année.
- Depuis l'introduction des programmes de vaccination au Canada en 1920, la **poliomyélite a disparu** du pays et plusieurs maladies (comme la **diphtérie**, le **tétanos** ou la **rubéole**) sont presque éliminées.
- La **variole** a été **éradiquée** à l'échelle planétaire.
- La principale bactérie responsable de la **méningite bactérienne** chez les enfants (*Hæmophilus influenzae* de type b) est maintenant **beaucoup plus rare**.
- L'**hépatite B** a **pratiquement disparu** chez les plus jeunes, car ils ont été vaccinés en bas âge.



LA VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Le vaccin est-il sécuritaire?

Oui. Les vaccins contre la COVID-19 ont fait l'objet d'études de qualité portant sur un grand nombre de personnes et ont franchi toutes les étapes nécessaires avant d'être approuvés.

Toutes les étapes menant à l'homologation d'un vaccin ont été respectées. Certaines ont été réalisées de façon simultanée, ce qui explique la rapidité du processus. Santé Canada procède toujours à un examen approfondi des vaccins avant de les autoriser, en accordant une attention particulière à l'évaluation de leur sécurité et de leur efficacité.

Quelles sont les personnes ciblées pour la vaccination contre la COVID-19?

On vise à vacciner contre la COVID-19 l'ensemble de la population. Cependant, le vaccin est disponible en quantité limitée pour le moment. C'est pourquoi certains groupes plus à risque de développer des complications de la maladie sont vaccinés en priorité.

Peut-on cesser d'appliquer les mesures sanitaires recommandées lorsqu'on a reçu le vaccin?

Non. Plusieurs mois seront nécessaires pour protéger une part suffisamment importante de la population. Le début de la vaccination ne signifie pas la fin des mesures sanitaires. La distanciation physique de deux mètres, le port du masque ou du couvre-visage et le lavage fréquent des mains sont des habitudes à conserver jusqu'à nouvel ordre.

Comment les groupes prioritaires ont-ils été déterminés?

La vaccination est recommandée en priorité aux personnes qui courent un risque plus élevé de complications liées à la COVID-19, notamment les personnes vulnérables et en perte d'autonomie résidant dans les CHSLD, les travailleurs de la santé œuvrant auprès de cette clientèle, les personnes vivant en résidence privée pour aînés et les personnes âgées de 70 ans et plus. À mesure que les vaccins seront disponibles au Canada, la vaccination sera élargie à de plus en plus de personnes.

Ordre de priorité des groupes à vacciner

- 1 Les personnes vulnérables et en grande perte d'autonomie qui résident dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) ou dans les ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF).
- 2 Les travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux en contact avec des usagers.
- 3 Les personnes autonomes ou en perte d'autonomie qui vivent en résidence privée pour aînés (RPA) ou dans certains milieux fermés hébergeant des personnes âgées.
- 4 Les communautés isolées et éloignées.
- 5 Les personnes âgées de 80 ans ou plus.
- 6 Les personnes âgées de 70 à 79 ans.
- 7 Les personnes âgées de 60 à 69 ans.
- 8 Les personnes adultes de moins de 60 ans qui ont une maladie chronique ou un problème de santé augmentant le risque de complications de la COVID-19.
- 9 Les adultes de moins de 60 ans sans maladie chronique ni problème de santé augmentant le risque de complications, mais qui assurent des services essentiels et qui sont en contact avec des usagers.
- 10 Le reste de la population de 16 ans et plus.

Est-ce que je peux développer la maladie même si j'ai reçu le vaccin?

Les vaccins ne peuvent pas causer la COVID-19, car ils ne contiennent pas le virus SRAS-CoV-2 responsable de la maladie. Par contre, une personne qui a été en contact avec le virus durant les jours précédant sa vaccination ou dans les 14 jours suivant sa vaccination pourrait quand même faire la COVID-19.

La vaccination contre la COVID-19 est-elle obligatoire?

Non. Aucun vaccin n'est obligatoire au Québec. Il est toutefois fortement recommandé de vous faire vacciner contre la COVID-19.

Est-ce que le vaccin est gratuit?

Le vaccin contre la COVID-19 est **gratuit**. Il est distribué uniquement par le Programme québécois d'immunisation. Il n'est pas possible de se procurer des doses sur le marché privé.

Si j'ai déjà eu la COVID-19, dois-je me faire vacciner?

Oui. Le vaccin est indiqué pour les personnes ayant eu un diagnostic de COVID-19 afin d'assurer une protection à long terme.

[Québec.ca/vaccinCOVID](https://quebec.ca/vaccinCOVID)

☎ 1 877 644-4545

Québec 



Prochaine séance du conseil 6 avril 2021

La séance a lieu à 19 h, au 124 rue principale, Palmarolle.

Les séances du conseil ont lieu à **19 h** à la grande salle du centre communautaire, au 124 rue Principale, Palmarolle.

Prenez note que les séances du conseil se déroulent toujours à huis clos dû au décret gouvernemental et que les citoyens ne sont toujours pas autorisés à assister aux rencontres. Cependant, les enregistrements audio de celles-ci se retrouvent toujours sur notre site web dans les jours suivants les séances.

Si vous avez des demandes pour le conseil, celles-ci doivent parvenir au bureau de la secrétaire-trésorière au plus tard le lundi précédant la séance, soit une semaine à l'avance.

ADMINISTRATION MUNICIPALE

Conformément aux recommandations du Gouvernement du Québec et de la Direction de la Santé publique concernant la COVID-19, le bureau de la Municipalité de Palmarolle restera fermé temporairement au public. Le bureau sera également fermé pour le congé de Pâques le vendredi 2 avril et le lundi 5 avril 2021.

Il est tout de même possible de joindre l'administration en appelant le 819 787-2303 ou par courriel.

Secrétariat
Poste 221
palmarolle@mrcao.qc.ca

Direction générale
Poste 222
dg.palmarolle@mrcao.qc.ca

Technicienne comptable
Poste 223
comptabilite.palmarolle@mrcao.qc.ca

Inspecteur municipal (disponible les lundis et mardis)
Poste 230
inspecteur.palmarolle@mrcao.qc.ca

Vous pouvez consulter les procès-verbaux des séances du Conseil depuis l'année 2011 sur le site Internet de la municipalité à l'adresse <http://palmarolle.ao.ca> en cliquant sur l'onglet « La Municipalité » et ensuite sur « Procès-verbaux » dans le menu de gauche.

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS MUNICIPALES

La Municipalité a mis en place depuis quelques années des programmes de subventions pour les citoyens. Il s'agit d'un **Programme subventionnant l'achat de composteur domestique**, d'un **Programme subventionnant l'achat baril récupérateur d'eau de pluie ainsi que d'un Programme subventionnant l'installation de cabinet de toilette à faible débit**.

Pour tous les renseignements sur les conditions d'admissibilité à l'un de ces programmes, visitez notre site web ou adressez-vous au bureau de la municipalité et nous pourrions vous remettre le formulaire de demande incluant toutes ces conditions.

COMPTE DE TAXES EN SIX VERSEMENTS

Depuis le 12 mars 2019, les taxes sont payables en 6 versements comme stipulé au règlement municipal 314. Il est très important pour vous de faire vos versements aux dates indiquées sur vos coupons de paiement afin d'éviter de payer des intérêts.

Les dates des versements sont :

- 19 mars
- 10 mai
- 29 juin
- 18 août
- 7 octobre
- 26 novembre

Inscrivez ces dates sur votre calendrier!

COMMENT DISPOSER DES CENDRES DE BOIS SÉCURITAIREMENT

Un mauvais entreposage des cendres chaudes peut causer un incendie et des intoxications au monoxyde de carbone. Pour vous débarrasser de vos cendres de façon sécuritaire, vous devez :

- vider régulièrement les cendres du foyer, jamais à l'aide d'un aspirateur, mais à l'aide d'une pelle de métal;
- mettre les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique;
- sortir le contenant métallique à l'extérieur, car les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone;
- l'installer sur une surface non combustible, à une distance d'au moins 1 m de tout objet;
- attendre au moins 7 jours avant de transvider les cendres du contenant métallique dans un autre contenant (poubelle, bac de matières organiques) et brasser les cendres pour vous assurer qu'elles sont parfaitement refroidies. Si vous le pouvez, conservez les cendres dehors durant tout l'hiver et jetez-les seulement au printemps.

Source : Ministère de la Sécurité publique (MSP), www.securitepublique.gouv.qc.ca



Le centenaire de Palmarolle, c'est bientôt; 2026 est à nos portes.

Nous lançons un appel à tous ceux et celles qui auraient une histoire, une anecdote, un événement à raconter sur l'histoire ancienne ou contemporaine de Palmarolle, de prendre la plume sans gêne et de faire parvenir les textes au Journal qui en publiera un à chaque mois. Et vous pouvez joindre des photos si possible.

Citoyens, à vos plumes!

Voici l'adresse courriel pour faire parvenir les textes: administration@journallepont.ca



Souvenirs d'enfance...

UNE LEÇON DE PHILOSOPHIE

Chaque jour après les classes, je visitais les magasins de la rue Principale, la cordonnerie de Gastelle et de Lucien, le magasin d'ameublement de tante Flora, le bureau de poste de madame Fortin ou le Syndicat coopératif... j'adorais me retrouver dans ces endroits, tel un enfant public pour écouter la discussion des grands. Les commis-voyageurs passaient souvent avec des nouveautés à offrir et de nouveaux sujets de discussion.

Cette journée-là, le débat portait sur les difficultés financières d'avoir une famille nombreuse. Le ton était donné, toute la rue Principale en débattait sérieusement. Il me semble que de partout on tenait le même discours.

Je revins à la maison juste à temps pour le souper, prête à rendre compte de mes opinions, et déclarai sans hésitation devant toute la famille attablée, qu'il y avait trop d'enfants dans la famille, que c'était impossible maintenant d'avoir de nombreux enfants. Mon père, au bout de la table à ma gauche, réagit en me disant : « Dis-moi qui est de trop à la maison et je vais arranger ça ». Et il tourna son regard vers ma mère en faisant un petit clin d'œil. Je me trouvai face à moi-même et face à un père philosophe et surtout pince-sans-rire, car sa réplique était l'expression de son intarissable taquinerie.

Inutile de vous dire qu'il me fut impossible de nommer qui que ce soit qui fut de trop!



Les textes publiés pourraient ensuite contribuer à un livre souvenir pour le 100^e de notre village.

Nous nous chargerons de faire les corrections d'usage des textes.

**Voici un premier
texte, signé
Louisa Nicol.**

Ce texte est extrait du livre "Souvenirs d'enfance à Palmarolle" édité lors du 75^e de Palmarolle.

Livre que vous pouvez consulter tous les mercredis à la bibliothèque municipale de Palmarolle où il est en collection, grâce à un don de la municipalité et de la Caisse populaire de Palmarolle.

Peut-on être heureux en ce temps de pandémie?

Dolores Guertin-Audet

La Covid et ses variants véhiculent un tas d'inquiétudes partout dans le monde à travers les médias; ces inquiétudes engendrent la peur; c'est normal d'avoir peur, mais la peur n'empêche pas de mourir ... Elle empêche de vivre. Voulons-nous être constamment dans cet état sans réagir?



Tout est une question d'attitude et d'acceptation. Il est préférable de se tenir à jour de ce qui se passe sans trop exagérer une écoute continue qui brime notre liberté, nous rend négatifs et anxieux et tue notre joie de vivre; résistons à la tentation de critiquer les consignes de nos dirigeants qui veulent le meilleur pour nous et demandons-nous ce que nous ferions à leur place; prenons la décision d'être heureux malgré tout en gardant une certaine joie de vivre, une certitude que tout ça aura une fin et que nous aurons eu raison de garder l'**espérance** avant de se rendre malade.

Il y a des vérités qui sont incontournables comme « **Si je ne prends pas de temps pour ma santé, je serai forcé à prendre du temps pour ma maladie** ».

Même derrière le masque il est possible de sourire aux autres qui nous le rendront; la joie renaîtra, donnera un nouvel élan; aussi allons à **la source** de Celui qui peut tout pour lui remettre nos inquiétudes afin de recevoir une **paix** qui nous conduira dans l'espérance d'un monde meilleur.

Soyons inspirants et continuons de promouvoir de saines habitudes de vie au quotidien malgré les contraintes et les sacrifices... Sourions avec nos yeux, car de multiples caméras nous épient; c'est une manière toute simple de nous aimer les uns les autres et de créer le bonheur...

C'est ensemble que nous allons vaincre le virus!

Grenier aux souvenirs



Gilles Fortier

En juin 2016, M. Serge Couillard de Palmarolle est venu me voir avec un phonographe pour en connaître son histoire. Mes premières recherches ne furent pas concluantes; j'ai donc mis ça de côté. En février 2021, en fouillant dans mes dossiers pour trouver un sujet à traiter dans la prochaine édition du Journal, je suis tombé sur le phonographe. Voici ce que j'ai trouvé.



William Henry Banfield est né à Québec. Je n'ai pas sa date de naissance. Après avoir fait des études d'ingénieur, il déménagea à Toronto en 1883 pour créer sa propre entreprise de fabrication de matrices pour les industries, ainsi que d'autres pièces selon la demande. La compagnie porte le nom de WH Banfield & Sons. Elle obtient un contrat avec la compagnie Standard Phonographe de Chicago pour la fabrication de

moteurs pour phonographe. En 1925 décés de William Henri Banfield, ses fils prennent la relève.

En 1927 la compagnie produit son propre phonographe sous le nom de Companion. Rien ne nous dit si la compagnie Banfield a vraiment fabriqué son propre phonographe ou si on a seulement acheté celui de Standard pour y apposer le nom de Companion.

Cette question s'est posée longtemps après lorsque des collectionneurs ont comparé les deux phonographes; ils en ont déduit que la ressemblance était trop évidente. Conclusion : le phonographe Companion serait le jumeau du Standard .

Désolé pour le retard M. Couillard, ce n'est pas toujours évident de faire des recherches, surtout avec mon anglais du dimanche. Maintenant il y a une touche traduction.

Avril : Fière de prendre soin de la planète

Geste à poser : Réduire le plus possible le gaspillage alimentaire

Rencontre du 14 avril 2021 annulée

Pas de changement, toujours en attente de bonnes nouvelles. Par contre, la vaccination progresse, c'est encourageant.

Assemblée générale annuelle

Sera probablement impossible de la tenir au mois de juin comme d'habitude... Nous vous tiendrons au courant.

21 avril : Journée mondiale de la créativité et de

22 avril : Journée internationale de la Terre

29 avril : Journée de l'Union mondiale des femmes paysannes

Adhésion ou renouvellement carte de membre

Il sera possible de vous joindre au Cercle ou de renouveler votre adhésion pendant les mois de mai et de juin.

Nous comptons sur votre collaboration.

Tout comme vous, nous avons hâte que la vie reprenne son cours normal. Comme le dit la chanson : Ça va v'nir... mais décourageons-nous pas.

Rapport annuel : Comme exigé, nous avons remis le rapport annuel 2020-2021 à la présidente de notre Fédération.



Association québécoise
de l'épilepsie

POUR AIDER À AIDER

En ce mois de mars, consacré mois de l'épilepsie, l'Association québécoise de l'épilepsie invite toute personne vivant avec l'épilepsie ou tout sympathisant à la cause à devenir gratuitement membre « Pour Aider à Aider » en téléphonant au 514 875-5595.

Cette campagne de recrutement a pour but de sensibiliser la population à ce qu'est l'épilepsie et aux multiples difficultés qu'affrontent encore les personnes vivant avec l'épilepsie. Dans un contexte de pandémie où l'insécurité prime, les personnes épileptiques ont plus que jamais besoin de soutien. Le stress et les bouleversements conjugués à l'utilisation accrue des écrans d'ordinateur sont autant de facteurs favorisant le déclenchement de crises d'épilepsie. De plus, l'origine de l'épilepsie peut provenir de maladies infectieuses...

Le 26 mars est la journée Lavande, une date à retenir. Cette journée vise à inciter le public à soutenir la cause de l'épilepsie. Pour l'occasion, nous vous invitons à porter une touche de couleur lavande (mauve).

L'Association québécoise de l'épilepsie est un organisme à but non lucratif qui fête cette année ses 60 ans. Elle se consacre au mieux-être des personnes vivant avec l'épilepsie ainsi qu'à la sensibilisation de la population en général.

Sébastien Lemire - Député d'Abitibi-Témiscamingue

En toutes circonstances, je suis là pour vous!

Contactez-nous pour connaître
les mesures de soutien
qui sont offertes pour vous.

- Travailleurs
- Travailleurs autonomes
- Entreprises
- Organismes



www.lemire.info
1 800 567-6433



Cette année, Le **CJEO** propose de nouveaux projets d'entrepreneuriat jeunesse sur le territoire de l'Abitibi-Ouest.

Une année pas comme les autres

En ces temps particuliers, le CJEO ajuste son approche et désire offrir de nouvelles activités entrepreneuriales à sa clientèle adolescente. Pour s'inscrire et avoir davantage d'informations, il suffit de se rendre sur notre tout nouveau site web www.projetlaboite.com.

DESCRIPTION DES PROJETS



La Clique : Coopérative jeunesse en Abitibi-Ouest

L'objectif de ce projet est d'offrir l'opportunité, aux jeunes, de mettre à contribution leurs talents et capacités au profit de leur communauté et par la même occasion, d'ajouter une belle expérience à leur curriculum vitae.

En s'inscrivant, ils recevront une tuque aux couleurs du projet ainsi qu'un ensemble de cartes d'affaires personnalisables. Sur ces cartes, ils pourront sélectionner et identifier les services qu'ils souhaitent offrir en échange d'une rémunération raisonnable préalablement convenue avec le particulier « employeur ».

Via un groupe Facebook nommé *La Clique- coop jeunesse Abitibi-Ouest*, nous pourrions communiquer et ainsi discuter de nos diverses expériences sur le terrain, des bons coups et des contraintes. Nous souhaitons créer un sentiment d'appartenance chez les jeunes qui s'inscriront. Même s'ils travailleront séparément, nous aurons régulièrement la possibilité de partager ensemble. C'est aussi par ce groupe qu'un suivi entrepreneurial sera assuré par notre agente.

**BESOIN D'UN COUP DE MAIN ?
JE PEUX VOUS RENDRE SERVICE !**

Je m'appelle: _____ Pour me joindre: (____) _____

<input type="checkbox"/> RAMASSER LES FEUILLES	<input type="checkbox"/> PROMENER VOTRE CHIEN
<input type="checkbox"/> PELLETÉ	<input type="checkbox"/> AIDER AUX DEVOIRS
<input type="checkbox"/> PEINTURER	<input type="checkbox"/> _____
<input type="checkbox"/> VIDER LES GOUTIÈRES	<input type="checkbox"/> _____

★ Veuillez me contacter pour que l'on puisse prendre entente. ★
Pour plus d'informations sur la COOP La Clique visitez WWW.PROJETLABOITE.COM

Marie-Ève de la Chevrotière
Agente de projet
Entrepreneuriat scolaire
Bachelière en éducation

☎ 819-333-1110
📍 Vivre en Abitibi-Ouest
📱 Carrefour Jeunesse Emploi d'Abitibi-Ouest
🌐 www.cjeao.qc.ca
📍 299 Rue Principale, La Sarre QC J6Z 1Z3

CJEO
Your first step towards a career, starts here!

CJEO
Carrefour jeunesse emploi
d'Abitibi-Ouest



Le répertoire des Gardiens Avertis

Ce projet s'adresse aux jeunes d'Abitibi-Ouest qui ont leur cours de Gardiens Avertis en poche et qui souhaitent faire connaître davantage leur service. En effet, en s'inscrivant au répertoire des Gardiens Avertis sur notre site www.projetlaboite.com, ils s'assureront d'augmenter la visibilité de leur offre car les parents de l'Abitibi-Ouest pourront effectuer une recherche par municipalité pour trouver la perle rare qui pourra prendre soin de leurs enfants.

- Je peux garder vos enfants -

JE M'APPELLE: _____

COMMENT ME JOINDRE: _____

★ Veuillez me contacter pour qu'on puisse prendre entente ensemble (tarif, horaires, consignés, etc.)
★ Pour plus d'informations sur les Gardiens Avertis, visitez WWW.PROJETLABOITE.COM

Lors de leur inscription, les participants recevront un masque sanitaire identifié avec le logo du projet ainsi qu'un ensemble de cartes d'affaires personnalisables avec leurs coordonnées. Un groupe Facebook nommé *Les Gardiens Avertis d'Abitibi-Ouest* permettra aux participants d'échanger sur leurs expériences et de créer un esprit d'équipe malgré la distance. Par le biais de ce groupe, l'agente du CJEO pourra aussi assurer un suivi entrepreneurial.

Merci de l'attention que vous portez à ce communiqué et de l'aide que vous pourrez nous apporter afin de faire connaître l'existence de ces nouveaux projets dans les diverses communautés de l'Abitibi-Ouest.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

COMMUNIQUÉ

POUR TOUS LES MEMBRES ET NON-MEMBRES, 12007

Webinaire d'information sur les Prestations fraternelles



Les Chevaliers de Colomb du Conseil 12007 Palmarolle vous invitent à assister à un webinaire d'information gratuit sur les Prestations fraternelles offert par le directeur d'agence, M. Marc Madore, les jeudis 25 mars 2021 et 29 avril 2021, à 19 h 30.

Pour vous inscrire, vous devez envoyer votre adresse courriel à votre député de district: florianbelanger@hotmail.com afin de faire suivre l'information au présentateur.

Un lien internet pour vous connecter au webinaire vous sera envoyé quelques jours avant la présentation.

Nous espérons vous voir en grand nombre et c'est sans obligations de votre part.

Fraternellement, Conseil 12007 Palmarolle

Marché Public



8^e
saison

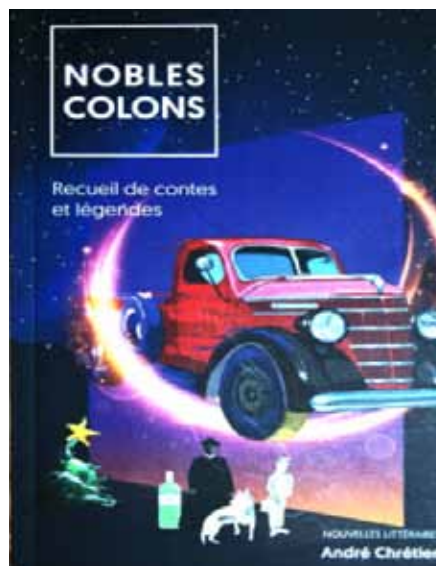
Marché public

C'est avec plaisir que le Comité de développement de Palmarolle vous annonce le retour du marché public pour une 8^e saison! Comme les années précédentes, le marché public sera situé au 139, rue Principale, dans le stationnement de l'église.

La saison débutera le 25 juin 2021, tous les vendredis suivants, de 13 h à 17 h, jusqu'au 17 septembre 2021.

Vous êtes une personne intéressée à participer? C'est le moment de vous inscrire!

La personne responsable à joindre est Audrée Vachon au 819 520-9999 responsable@marchepalmarolle.ca



**EN
VENTE**

André Chrétien



Sans vouloir abuser du privilège de journaliste de Journal Le Pont de Palmarolle, je me permets d'annoncer à nos lecteurs que mon livre **Nobles colons** dont mon collègue, Jean-Pierre Robichaud, avait fait la présentation et la critique dans le numéro de décembre 2020 est maintenant disponible à la **Librairie du Nord, à La Sarre.**

ERRATUM

Le journal de mars était truffé de fautes grammaticales. Par inadvertance, la mauvaise version a été transmise à l'imprimerie. Toutes nos excuses auprès des lecteurs.

Christiane Plante, infographie

Félix Goulet

Le choix d'une canne à dandiner



Tout comme pour la pêche en eau libre, le choix d'une petite canne pour la pêche blanche requiert quelques réflexions. Quelles espèces voulez-vous pêcher? À quelle profondeur allez-vous pêcher? Quel leurre allez-vous utiliser? Ce sont toutes des questions auxquelles vous devez songer.

Premièrement, une grande majorité d'entre vous qui lisez ce journal pêchez principalement le doré. Dans ce cas, je vous recommande l'utilisation d'une canne de 30 à 36 pouces. L'action se doit d'être rapide, munie d'une puissance moyenne à moyenne lourde. Cette canne aura comme avantage de bien détecter les touches tout en vous offrant une bonne force de ferrage.

Un des lacs les plus visités ici en Abitibi-Ouest est le lac Abitibi. La profondeur d'eau est toujours en bas de 10 pieds. Dans ce cas, la canne choisie pourra être un peu plus légère, car le poisson se trouve pas très loin sous vos pieds. Ce qui est génial, c'est qu'à ce moment

vous pourrez avoir de bonnes sensations même si les poissons ne sont pas toujours immenses. En fait la capture des dorés noirs et des laquaiches est fréquente. Donc le pêcheur saura tirer son épingle du jeu avec la canne plus haut mentionnée.

Optez pour une canne en graphite, beaucoup plus sensible; elle vous donnera de meilleures performances. Afin de la protéger, munissez-vous d'un étui spécialement conçu à cet effet. Comme nous plaçons souvent notre matériel dans un traîneau, les risques d'endommager ladite canne sont grands.

Placez un moulinet de petit gabarit sur votre canne. Une grosseur 500 sera suffisante afin d'y placer 150 pieds de ligne tressée. Comme on sort rarement plus de 10 pieds de ligne, le petit moulinet ne débalancera pas votre ensemble et le frein sera assez résistant pour vous permettre un ferrage efficace.

Bonne pêche!

Restaurant Au Ptit Bonheur



Services offerts

- Menu du jour
- Repas pour emporter
- Brunch du dimanche
- Salle privée
- Terrasse

(819) 787-3777
175 Principale, Palmarolle

Propriétaires: Franco et Valérie Bordenaveau, Guy Bélanger



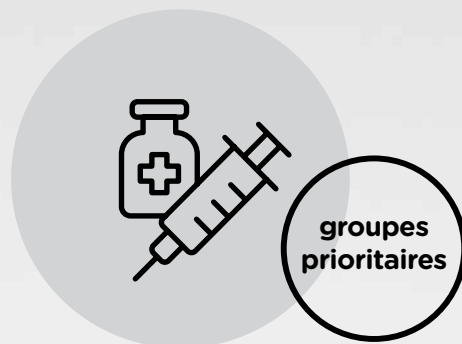
Jean-François Rondeau, Bruno Sévigny et Stéphanie Galarneau
PHARMACIENS - PROPRIÉTAIRES

84, 5^e Avenue Est
La Sarre (Québec) J9Z 1K9
Tél.: (819) 333-1160
Fax.: (819) 333-3534

Pharmacie Jean-François Rondeau, Bruno Sévigny et Stéphanie Galarneau Inc.

Affiliée à





**Renseignez-vous
dès maintenant
sur la séquence
de vaccination
prévue dans votre région
et prenez votre
rendez-vous en ligne.**

Québec.ca/vaccinCOVID

☎ 1 877 644-4545

Le vaccin, un moyen sûr de nous protéger.



VOTRE CAISSE VOUS INFORME

MON BUDGET

L'outil de gestion budgétaire **Mon budget**, disponible dans AccèsD Internet et sur les services mobiles Desjardins, vous permet d'avoir un portrait clair de vos revenus et de vos dépenses de tous les jours.

Il vous aide également à définir des objectifs budgétaires réalistes de manière simple, rapide et sécuritaire. De plus, si vous avez un projet en tête, **Mon budget** vous permet de créer des projets et d'épargner en vue de la réalisation de ceux-ci.

desjardins.com/particuliers/avantages-membre/outils-applications-pratiques/index.jsp

ACHAT D'UNE MAISON ? PROJET RÉNOVATION ?

Vous comptez emménager bientôt dans votre premier chez-vous bien à vous ou encore, faire l'acquisition d'une nouvelle maison ?

À la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest sachez qu'en plus de **vous aider à choisir le prêt hypothécaire** convenant le mieux à vos besoins et votre situation, votre conseiller Desjardins agira dans votre intérêt et vous accompagnera judicieusement tout au long du processus d'acquisition de votre résidence.

Vous songez plutôt à rénover votre maison?

Votre conseiller pourra déterminer avec vous le montant que vous pourrez emprunter et il est là également pour vous faire profiter des nombreux avantages exclusifs aux membres Desjardins.

Alors, n'hésitez plus, prenez rendez-vous avec votre conseiller Desjardins dès aujourd'hui!

DÉPÔT DIRECT- UN RACCOURCI PAYANT

Opter pour le **dépôt direct**, c'est vous assurer que les montants qui vous sont dus suivent le plus court chemin vers votre compte.

Vos remboursements d'impôt et les montants que vous recevez chaque mois du gouvernement sont des exemples de versements que vous pouvez inscrire au dépôt direct.

N'attendez plus! Voyez un conseiller et inscrivez-vous au **dépôt direct**.



ÊTRE MEMBRE DESJARDINS
À SES AVANTAGES !
desjardins.com/avantages



Desjardins
Caisse de l'Abitibi-Ouest